

Société Française de Médecine Dentaire du Sommeil
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la préfecture de Paris le 16 février 2012
Siège social : 46 rue du Général Foy - 75008 Paris

Procès-verbal de la réunion
de l'Assemblée Générale du mercredi 8 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le **8 juillet à 19 heures**, les membres de l'Assemblée Générale de l'association dénommée **Société Française de Médecine Dentaire du Sommeil**, dont le siège social est 46 rue du Général Foy - 75008 Paris, se sont réunis par Visioconférence sur convocation du **Président par mail**.

Cette Assemblée Générale était, avant la crise du Covid-19, prévue le 23 mars 2020.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Sont présents ou représentés:

Mme Christine Boehm-Hurez - Présidente

Mme Sylvie Legris - Secrétaire Générale

M. Pascal Garrec

Mme Laurence Jordan - Trésorière

Mme Maguy Levy

Mme Béatrice Aknine

M. Boris Petelle - Vice-président

M. Henry Frajder

M. Yves Soyer

Mme Mireille Guibert

Mme Isabelle Bonafé

M. Pascal Lestang

M. Thomas Schouman

M. Benoit Griffet

Mme Christelle Prouff - Colloquium

M. Robert Garcia - Vice-président : absent

M. Jean-Baptiste Kerbrat : absent et représenté par Thomas Shouman

Mme Amira Madoui : absente et représentée par Christine Boehm-Hurez

Mme Isabelle Prime : absente et représentée par Christine Boehm-Hurez

M. Bernard Triolet : absent et représenté par Robert Garcia

Mme Maria-Clotilde CARRA absente excusée

Mme Julia Cohen-Lévy absente

Mme Christine Boehm-Hurez préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association ; Mme Sylvie Legris est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire Générale de l'association.

La Présidente dépose sur le bureau de l'Assemblée Générale et met à la disposition de ses membres :

- Les pouvoirs des membres représentés ;
- La feuille de présence certifiée exacte ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2019
- Le bilan comptable pour l'exercice clos
- Le budget prévisionnel pour l'exercice 2019-2020

La Présidente rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

1. Questions diverses
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mars 2019
3. Rapport moral du Président
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019
5. Quitus aux administrateurs de leur gestion
6. Affectation du résultat
7. Approbation du budget 2019-2020
8. Montant de la cotisation 2021
9. Démission de Michel-Christian OUAYOUN
10. Cooptation de deux membres au Conseil d'Administration (Titre II des statuts)
11. Questions diverses

La Présidente donne ensuite la parole à tout membre de l'Assemblée Générale et la discussion s'engage en fonction des différents points à l'ordre du jour.

1. QUESTIONS DIVERSES

- Candidature auprès de l'EADSM (European Academy of Dental Sleep Medicine)
- Les activités scientifiques de la SFMDS dans les mois qui vont suivre.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2019

La Présidente demande l'approbation de l'Assemblée Générale sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2019.

Résolution :

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2019.

3. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Christine présente le rapport moral rédigé par Michel OUAYOUN pour l'année 2019.

2019 a été une très bonne année.

La SFMDS est représentée par Isabelle BONAFÉ au CS de la SFRMS. Grâce à cela l'ensemble des sociétés savantes qui s'occupent du sommeil ont compris que le chirurgien-dentiste est une personne importante dans la décision tant au niveau du diagnostic que dans la prise en charge thérapeutique de l'apnée.

Au cours du congrès du Sommeil il y a eu Sylvie qui a présenté la prise en charge pour l'enfant. Son discours faisait vraiment suite à celui de Christian GUILLEMINAULT en 2018.

La journée précongrès avec Boris PETELLE, journée de DPC, a été entièrement dédiée, pour la première fois, à l'orthèse (OAM).

On a beaucoup travaillé sur les réseaux.

En termes de coopération avec l'EADSM on est bien reconnu. Ils ont réalisé que le modèle Français est un exemple à suivre.

Il faut que quelqu'un du Board représente la SFMDS à l'EADSM. C'est important d'être présent au niveau européen, car une grande partie des décisions sur le sommeil se jouera au niveau européen, avec la mise en place de directives. On le voit déjà dans tout ce qui est accidentologie automobile.

L'AUOG a bien pris son envol.

La journée de formation de la SFMDS s'est très bien passée.

La journée multidisciplinaire SFMDS/SFODF a été très réussie.

La participation de la SFMDS aux JO fut d'un très bon niveau.

Maguy a intégré l'équipe du Réseau Morphée.

Le Comité scientifique s'est réuni plusieurs fois.

Une année très positive !

Résolution :

L'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées prend acte du rapport moral du Président.

4. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

*** Exercice 01-10-18 / 30-09-19**

Le résultat de la société est **bénéficiaire** pour 2019 à hauteur de **+4 599 €**, se décomposant :

Ventes sur l'exercice : 19 040,00 € (chiffres d'affaires en hausse de 2,2% par rapport à 2018).

Achats sur l'exercice : 14 441,18 €

Pour résultat, une hausse du solde du compte bancaire de 26 292 € à 30 891 € au 30 septembre 19.

Le montant du report à nouveau pour cette année est de : **+ 4 599 €**

- 30/09/2013 déficit cumulé de - 8 772,93 €
- 30/09/2014 report à nouveau (+ 1 018,56 €) = - 7 754 € ☹
- 30/09/2015 report à nouveau (+ 4 116,70 €) = - 3 638 € ☹
- 30/09/2016 report à nouveau (+ 7 930,04 €) = + 4 292 € ☺
- 30/09/2017 report à nouveau (+ 15 807 €) = + 20 100 € ☺
- 30/09/2018 report à nouveau (- 8 807 €) = + 11 292 € ☺
- 30/09/2019 report à nouveau (+ 4 599 €) = + 15 891 € ☺

Ainsi le bénéfice est de : **+ 15 891 €** ☺

Détail des dépenses/recettes entre le 01-10-18 et le 30-09-19

n° ligne	charges d'exploitation	N° chèque	Date	Ordre	Montant	Total par type de charges d'exploitation
1	6226000 Honoraires Expert-comptable	1882116	08/01/19	Catimel	583,20	583,20
2	6226100 Honoraires Colloquium	1882117	27/02/19	Colloquium, newsletter	840,00	
3	6226100 Honoraires Colloquium	1882118	27/02/19	Colloquium, hébergement maintenance	1 152,00	8 757,00
4	6226100 Honoraires Colloquium	1882119	27/02/19	Colloquium, Drupal 8	2 355,00	
5	6226100 Honoraires Colloquium	1660997	30/07/19	Colloquium, site web	4 410,00	
6	6231050 Communication	1660992	26/05/19	Marcoderossi, bannière web	924,00	1 734,00
7	6231050 Communication	1660993	26/05/19	Marcoderossi, flyers	810,00	
8	6236000 Catalogues & imprimés	1660994	30/07/19	Scriptolaser	238,80	981,60
9	6236000 Catalogues & imprimés	1660996	30/07/19	STIPA	742,80	
10	6257000 Réceptions	1882115	07/01/19	Restaurant conseil administration 07/01	583,90	
11	6257000 Réceptions	1882120	23/05/19	Chez Fernand 23 mai	300,00	2 147,09
12	6257000 Réceptions	1660991	26/05/19	Maison du PF 24 mai	1 070,92	
13	6257000 Réceptions	1660998	23/09/19	Collations CA Le Nôtre	192,27	
14	6278000 Autres frais & commissions		année	Frais bancaires	238,29	238,29
				Total		14 441,18

n° ligne	produits d'exploitation	Date	Ordre	Montant	Total par type de charges d'exploitation
1	7060001 Cotisations membres	octobre		270,00	
2	7060001 Cotisations membres	décembre		180,00	
3	7060001 Cotisations membres	janvier		180,00	
4	7060001 Cotisations membres	février		1 800,00	6 900,00
5	7060001 Cotisations membres	mars		1 710,00	
6	7060001 Cotisations membres	avril		1 860,00	
7	7060001 Cotisations membres	mai		90,00	
8	7060001 Cotisations membres	juin		450,00	
9	7060001 Cotisations membres	juillet		360,00	
10	7060060 Sponsors	avril	Resmed	1 500,00	
11	7060060 Sponsors	mai	Somnomed	2 500,00	7 000,00
12	7060060 Sponsors	juin	Bluesom	1 500,00	
13	7060060 Sponsors	juillet	Resmed	1 500,00	
14	7081050 Formation	mai		630,00	
15	7081050 Formation	juin		190,00	5 140,00
16	7081050 Formation	juillet		4 320,00	
			Total		19 040,00

Bilan Passif

Sté Française Médecine Dentaire

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 15/10/19

Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2019	Net (N-1) 30/09/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 292	20 100
Résultat de l'exercice	4 599	(8 807)
TOTAL situation nette :	15 891	11 292
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 000	15 000
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	30 891	26 292
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	583	583
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5 474
TOTAL dettes diverses :	583	6 057
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	583	6 057
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	31 474	32 350

Détail des Comptes
Sté Française Médecine Dentaire

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 15/10/19
Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2052)				
	Net 30/09/2019	Net N-1 30/09/2018	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	19 040,00	18 630,00	410,00	2,20
7060001 Cotisations membres	6 900,00	10 630,00	-3 730,00	-35,09
7060050 Dons		1 000,00	-1 000,00	-100,00
7060060 Sponsors	7 000,00	7 000,00		
7081050 Formation	5 140,00		5 140,00	
Chiffres d'affaires nets	19 040,00	18 630,00	410,00	2,20
Subvention d'exploitation		3 720,00	-3 720,00	-100,00
7400000 Subventions reçues		3 720,00	-3 720,00	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	19 040,00	22 350,00	-3 310,00	-14,81
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	14 441,18	31 157,39	-16 716,21	-53,65
6226000 Honoraires Expert-comptable	583,20	583,20		
6226100 Honoraires CLQ	8 757,00	11 818,51	-3 061,51	-25,90
6226300 Honoraires C'Connect		5 386,85	-5 386,85	-100,00
6231050 Communication	1 734,00	1 320,00	414,00	31,36
6236000 Catalogues & Imprimés	981,60	1 083,60	-102,00	-9,41
6251000 Voyages & déplacements		321,70	-321,70	-100,00
6256000 Missions réception		8 635,24	-8 635,24	-100,00
6257000 Réceptions	2 147,09	1 732,82	414,27	23,91
6260000 Frais postaux		72,00	-72,00	-100,00
6278000 Autres frais & commissions	238,29	203,47	34,82	17,11
Dotation d'exploitation				
Total des charges d'exploitation (II)	14 441,18	31 157,39	-16 716,21	-53,65
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 598,82	-8 807,39	13 406,21	152,22
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	4 598,82	-8 807,39	13 406,21	152,22

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées les comptes qui se soldent par un résultat positif.

5. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS DE LEUR GESTION

Résolution :

L'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées donne quitus aux administrateurs et membres du bureau de leur gestion au titre de l'exercice clos.

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est affecté au compte report à nouveau.

Résolution :

L'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées accepte de reporter le résultat de l'exercice clos au compte report à nouveau.

7. APPROBATION DU BUDGET 2019-2020

AG 8 juillet 2020 – Bilan trésorière

BUDGET PREVISIONNEL 1^{er} octobre 2019 - 30 septembre 2020

	Recettes (N-2 sept 2018)	Recettes (N-1 sept 2019)	Recettes N	Dépenses (N-2 : sept 2018)	Dépenses (N-1 : sept 2019)	Dépenses N
Cotisations (70)	10 500,00	10 500,00	10 500,00			
Subventions	6 000,00	6 000,00	6 000,00			
Formations	3 500,00	3 500,00	3 500,00			
Colloquium, C'Connect				7 500,00	7 500,00	7 500,00
Frais bancaires				200,00	200,00	200,00
Assurances				900,00	900,00	900,00
Expert comptable				700,00	700,00	700,00
Déplacements, formation				6 000,00	6 000,00	6 000,00
Communication				3 000,00	3 000,00	3 000,00
Réception (formation)				1 400,00	1 400,00	1 400,00
Fournitures				300,00	300,00	300,00
TOTAL	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées le budget 2019-2020 tel que présenté par la trésorière.

8. MONTANT DE LA COTISATION 2021

Sur proposition du Conseil d'administration, le montant annuel de la cotisation n'est pas modifié et reste fixé à 95 €.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées la proposition du Conseil d'administration pour fixer le montant de la cotisation à 95 € pour l'année 2021.

Radiation des membres :

Vingt-neuf membres ne sont pas à jour de leurs cotisations (2 ans + l'année en cours). Conformément aux Statuts, ils ont été avertis par courrier et n'ont pas régularisé leur situation.

Sont proposés à la radiation les 22 membres suivants :

- Morgane Achouche
- Beatrice Allereau
- Fabien Bueno
- Hassen Chemli

- Yann Choquin
- David Clérigues Bosch
- Estelle Debarre
- Thuy Phi Sophie Do
- Sophie ché
- Marie Odile Fouche-Loussouarn
- Patricia Gabriel
- Sylvie Gaillard-Desbois
- Fabienne Gay-Guichardaz
- Sebastien l'Homme
- Marie-Charlotte Mano
- Grégoria Mer
- Sophie Mercier
- Nicolas Najm
- Laetitia Prévaire
- Alexandra Roufe
- Olivier Vinuesa
- Racilia Zakaria-Chuiton

Cas particulier des 7 membres suivants : certains membres du conseil d'administration s'engage pour qu'ils régularisent leur situation auprès de la SFMDS :

- Naila Bassil Nassif
- Judith Benhamou
- Joseph Bouserhal
- John Faes
- Alain-Pierre Huet
- Marie-Hélène Pierrard
- Sami Bousaba

La Secrétaire Générale propose la radiation des membres, sauf des 7 membres ci-dessus.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées de radier ces membres de la SFMDS.

9. DÉMISSION DE MICHEL-CHRISTIAN OUAYOUN

Michel-Christian OUAYOUN, pour des raisons personnelles et professionnelles, a dû se retirer de la SFMDS. Il a présenté sa démission le 17 février 2020. Et ne souhaitait plus être membre de la SFMDS.

En raison de la crise sanitaire, le Conseil d'administration a donc été réuni après le déconfinement, soit, le 22 juin 2020. Ce Conseil d'Administration a entériné la démission et proposé le titre de Membre Honoraire à Michel-Christian OUAYOUN qui l'a accepté.

À cette occasion, le titre de Membre Honoraire a été redéfini dans les ARTICLES 4 et 5 des STATUTS

ARTICLE 4. MEMBRES

L'association se compose de membres personnes physiques ou morales :

1. Membres fondateurs

Sont membres fondateurs, ceux qui ont participé à la création de l'association, en activité professionnelle en qualité soit de médecin, soit de chirurgien-dentiste et dont la liste figure en annexe. Ils sont dispensés de cotisations ; ils ont le droit de vote à l'Assemblée Générale. Ils ne sont pas révoquables sauf faute grave.

1. Membres bienfaiteurs,

Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui ont apporté ou apportent une contribution financière importante à l'association ; les membres bienfaiteurs n'ont pas de droit de vote à l'assemblée générale et ne peuvent faire partie des organes de gouvernance de l'association. Ils sont dispensés de cotisation.

1. Membres d'honneur

Sont membres d'honneur les personnes physiques ou morales qui ont rendu ou rendent d'importants services à l'association et à qui le conseil d'administration a décerné cette qualité. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisations, ne peuvent faire partie des organes de gouvernance de l'association et n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

1. Membres honoraires

Sont membres honoraires les personnes physiques ou morales qui ont rendu ou rendent d'importants services à l'association et à qui le conseil d'administration a décerné cette qualité. Les membres honoraires sont dispensés de cotisations, ne peuvent faire partie des organes de gouvernance de l'association et n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

1. Membres actifs

Sont membres actifs, les personnes en activité professionnelle ou qui l'ont été, en qualité soit de médecin soit de chirurgien-dentiste, soit de membres des professions paramédicales qui participent à la réalisation de l'objet social et qui versent leur cotisation annuelle.

ARTICLE 5. ACQUISITION DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

Pour devenir membre bienfaiteur, d'honneur, **honaire** ou membre actif de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées ; la décision du conseil en la matière est discrétionnaire et n'a pas à être motivée.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées de redéfinir le titre de membre honoraire dans les articles 4 et 5 des statuts.

10. COOPTATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Titre II – Article 7 des statuts)

Suite à la démission de Michel-Christian OUAYOUN et du fait qu'il manquait déjà un administrateur, nous nous retrouvons être 10 membres sur 12. Conformément aux statuts qui le proposent nous avons coopté deux nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration :

Maria-Clotilde CARRA et Julia COHEN-LEVY, qui étaient toutes deux membres du conseil scientifique.

Et le Conseil d'Administration du 22 juin 2020 a confié à Christine BOEHM-HUREZ la présidence du Conseil d'Administration.

11. Questions diverses

1. Notre candidature auprès de l'EADSM (European Academy of Dental Sleep Medicine)

Maguy Levy qui est très active dans les congrès internationaux a eu des contacts avec la nouvelle présidente, Francesca Milano, de l'EADSM. Elle nous propose d'être société associée de l'EADSM. L'adhésion de la SFMDS auprès de l'EADSM représente un montant de 300 € pour l'année. La trésorière, Laurence JORDAN, donne son accord.

Les avantages : lorsque le site internet de l'EADSM sera mis en ligne les membres de la SFMDS pourront se connecter et devenir membre affilié. Ils auront également des liens vers d'autres sociétés européennes et internationales et s'ils le souhaitent ils pourront faire reconnaître leurs compétences et se présenter pour obtenir l'accréditation. Ils auront des tarifs privilégiés pour des cours et des webinars. En ce qui concerne cette première année Francesca Milano nous offre l'opportunité, et pour nos membres également, d'accéder à 6 séminaires en visioconférence à partir de septembre 2020.

- 13th of September 2020, 10:00 AM
Future dreams of oral appliance therapy

Marie Marklund

- 18th of October 2020, 10:00 AM
Non-CPAP therapies

Wojciech Trzepizur

- 15th of November 2020, 10:00 AM
Qualitative Phenotyping of OSA: Clinical Usefulness for the Sleep Specialist

Claudio Vicini

- 13th of December 2020, 6:00 PM
Mad titration what's new?

Shouresh Charkhandeh

- 17th of January 2021, 6:00 PM
MAD design personalization

David Schwartz

- 21th of February 2021, 10:00 AM
Risk factors for pediatric OSA”

Riccardo Gobbi

Webinar will last 60-90 minutes.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées l'adhésion de la SFMDS à l'EADSM en qualité de société associée.

2. Les activités scientifiques de la SFMDS dans les mois qui vont suivre :

- Les activités du DIU et de l'AUOG reprendront avec l'année civile donc en janvier 2021.
- Il n'y a pas d'Entretiens de Garantière cette année.
- La SFMDS sera présente aux Journées de l'Orthodontie cette année comme d'habitude, en présentiel avec la possibilité pour les conférenciers d'intervenir en visioconférence et de fournir cette opportunité à certains participants qui ne voudraient pas se déplacer. L'équipe du Palais des Congrès de Paris est très optimiste, mais ce sera un congrès avec masque obligatoire. Et certains exposants diminuent leurs participations ou décident de ne pas venir.
La SFMDS participe à plusieurs séances :
 - Nous sommes associés avec l'association de la revue ODF pour parler de la nutrition, l'impact sur le sommeil et l'hygiène bucco-dentaire.
 - Une 2^{ème} séance avec la SBR, où nous parlons des classes II divisions 2, le meilleur moment pour agir.
 - Une 3^{ème} séance avec la SFODF : "De 7 à 77 ans apprenons à respirer"
 - Une 4^{ème} séance avec la Commission Apnée, Comment rétablir les fonctions chez l'enfant apnéique dysfonctionnel, revenir aux fondamentaux. Peut-être devrions-nous changer et parler de tout ce qui s'est passé pendant le confinement et depuis la réouverture de nos cabinets. (Problème avec les adolescents qui ont perdu leur rythme pendant le confinement, aggravation des perturbations du sommeil chez les enfants, les ados et les adultes)
- Le 11 décembre Maguy et Sandrine Launois dans le cadre de la coopération entre la SFODF et la SFMDS interviennent pour faire un atelier sur l'orthèse.
- Le 12 décembre c'est la journée multidisciplinaire SFODF/SFMDS à laquelle les étudiants du DIU 2019/2020 sont invités. "Adulte, sommeil et qualité de vie, prise en charge multidisciplinaire" :
Le matin : Le sommeil ses troubles et sa prise en charge chez l'adulte, Sommeil et qualité de vie chez l'adulte
L'après-midi : La prise en charge chirurgical chez l'adulte, La thérapie myofonctionnelle, La thérapeutique du SAOS chez l'adulte, Comment choisir l'orthèse.
Les étudiants du DIU recevrons un mailing spécifique pour les inviter. Le montant des droits d'inscription est réglé par l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et la Secrétaire Générale.

La Présidente



Christine BOEHM-HUREZ

La Secrétaire Générale



Sylvie LEGRIS